

P REMIÈRES SYNTHÈSES

LES SALAIRES DES JEUNES A L'EMBAUCHE : LES EFFETS DE LA SÉLECTIVITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Au début des années 90, la détérioration du climat économique a pesé sur l'évolution des salaires. Les jeunes nouvellement embauchés n'ont pas été épargnés : en francs constants, leurs salaires mensuels nets ont diminué quand ceux de l'ensemble des salariés sont restés stables. Plus de la moitié de cette baisse provient d'un effet de structure : la progression des emplois à temps partiel. D'autres effets de structure, tels que l'élévation du niveau moyen de diplôme, ou la progression des embauches sur contrats à durée déterminée, ont contribué également à différencier les évolutions des salaires. La baisse des salaires à l'embauche a été ainsi plus prononcée pour les jeunes faiblement diplômés et pour l'ensemble de ceux qui connaissent une première expérience professionnelle. Au total, les écarts entre catégories les mieux rémunérées et catégories les moins bien rémunérées ont eu tendance à s'accroître.

En mars 1994, les salaires mensuels nets des jeunes de 15 à 29 ans embauchés au cours des 11 mois précédents dans le secteur privé étaient de 0,4 % supérieurs à leur niveau de mars 1991. Cette quasi stabilité correspond, en francs constants, à une baisse de 6,3 % (1). La plus forte baisse s'est produite en 1993, année de récession prononcée, mais les salaires de mars 1994 marquent encore une décrue sensible (2).

(1) - Les résultats présentés ici proviennent d'une exploitation de l'Enquête Emploi de l'INSEE. La situation décrite par cette enquête correspond à celle du mois de mars de chaque année (voir encadré méthodologique). L'enquête fournissant les salaires d'un mois donné, les niveaux indiqués ici, comme dans tout ce qui suit, correspondent à la moyenne des observations pour ce point, et non à des moyennes annuelles. Pour la même raison, les évolutions sont des glissements. Les variations sont systématiquement indiquées en termes réels.

(2) - Seule une faible part de cette décrue est attribuable au relèvement (de 1,3 point) du taux de la contribution sociale généralisée qui est intervenu entre ces deux dernières dates.



Entre les mêmes dates, la moyenne des salaires mensuels nets de l'ensemble des salariés du secteur privé avait, en termes réels toujours, augmenté légèrement jusqu'en 1993, puis baissé pour retrouver en mars 1994 son niveau de 1991 (graphique 1).

Les difficultés d'insertion pèsent sur les salaires d'embauche

Selon la situation antérieure des jeunes embauchés depuis moins d'un an (étudiants ou élèves, chômeurs, ou inactifs), l'ampleur de la diminution des salaires mensuels est variable. C'est pour les jeunes précédemment étudiants et élèves, c'est-à-dire ceux qui n'avaient pas auparavant d'expérience professionnelle, que la baisse est la plus prononcée (tableau 1). Ce phénomène peut s'interpréter comme un effet des difficultés d'insertion rencontrées à la sortie du système éducatif.

Les difficultés d'insertion que connaissent les jeunes se manifestent en premier lieu par la progression du taux de chômage parmi les moins de 30 ans : ce taux est passé de 15,5 % en mars 1991 à 21,5 % en mars 1994. Pour ceux qui trouvent un emploi, il s'agit dans des proportions croissantes d'emplois à durée limitée (intérim et contrats à durée déterminée), ou à temps partiel. Selon l'enquête Emploi de l'INSEE, 31 % des jeunes embauchés dans le secteur privé entre mars 1993 et mars 1994, l'étaient sur la base de contrats temporaires contre 24,6 % trois ans plus tôt, et 23,1 % déclaraient être à temps partiel, contre 15,5 % en mars 1991.

Les jeunes sortant du système éducatif semblent avoir subi le plus fortement les effets de ces tendances. On peut y voir principalement l'influence de deux facteurs :

- tout d'abord la probabilité pour ces jeunes de connaître une période

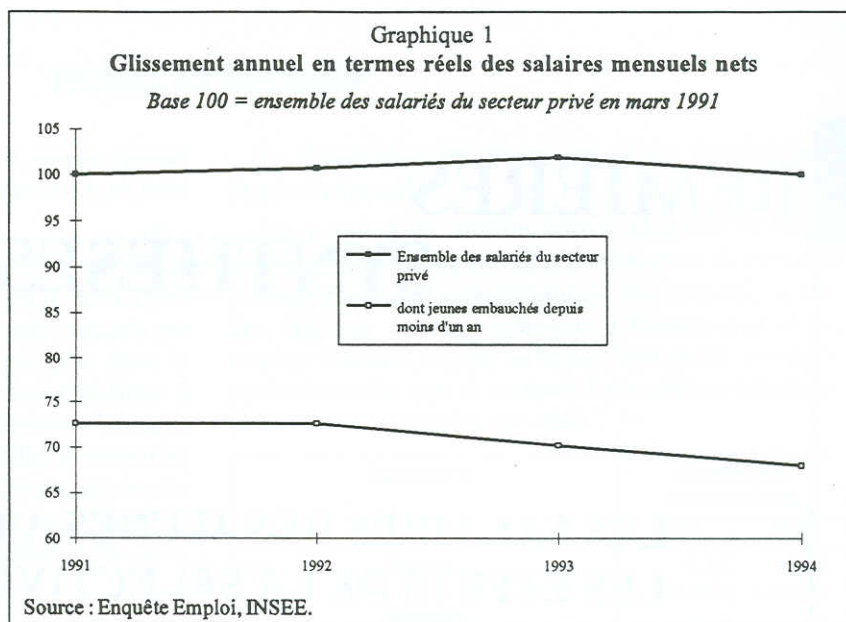


Tableau 1
Salaires mensuels nets des jeunes embauchés depuis moins d'un an

En pourcentage

Glissement de mars à mars en termes réels	Ensemble	Situation l'année initiale		
		Chômeurs	Étudiants et élèves	Autres (1)
1992/1991	- 0,0	+ 0,7	- 0,9	- 0,2
1993/1992	- 3,4	- 4,0	- 6,1	+ 2,4
1994/1993	- 3,1	+ 1,3	- 5,1	- 6,5
1994/1991	- 6,3	- 2,0	- 11,8	- 4,5

(1) - Militaires du contingent et inactifs.

Champ : salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an.

Lecture : entre 1991 et 1994, le salaire net des jeunes à l'embauche a diminué de 6,3 % en francs constants. Rappelons que les populations étudiées sont différentes d'une année à l'autre (succession de générations) puisqu'il s'agit, à chaque fois, d'entrées (ou ré-entrées) dans un emploi.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

de chômage entre la fin des études et la première embauche a augmenté, avec un taux de chômage passant de 19,6 % en 1991 à 28,5 % en 1994;

- en même temps, le niveau moyen de diplômes est élevé, défavorisant les jeunes sans diplôme ou faiblement diplômés, mais accroissant aussi la concurrence entre les diplômés de niveau BAC+2, dont la proportion a augmenté de façon sensible au cours de la période.

Le cumul de ces deux facteurs a pu ainsi se traduire à la fois par un renforcement de la sélection à l'embauche, par une baisse des salaires offerts en début de carrière, et par

des embauches dans des emplois relativement déqualifiés (encadré 1).

Cependant, quelle que soit la situation antérieure des jeunes récemment embauchés, le mouvement général de baisse des salaires traduit avant tout l'impact qu'a eu de façon mécanique la croissance du travail à temps partiel.

La progression du temps partiel explique une part importante de la diminution des salaires mensuels à l'embauche

En moyenne, la durée hebdomadaire de travail déclarée par les

jeunes embauchés entre mars 1993 et mars 1994 est d'environ une heure inférieure à celle observée trois ans plus tôt; la proportion d'entre eux effectuant des horaires hebdomadaires inférieurs à 39 heures était en mars 1994 de 28,6 % contre 19,9 % en mars 1991, et la proportion d'horaires inférieurs à 30 heures de 18,7 % contre 12 %. Cette baisse, qui provient de la progression du travail à temps partiel apparaît comme le facteur structurel ayant le plus contribué à la baisse des salaires mensuels des jeunes ayant trouvé ou retrouvé un emploi au cours des 11 mois précédents.

A partir des horaires hebdomadaires indiqués par ces jeunes lors de l'enquête, le calcul de leur salaire mensuel corrigé de la durée du travail permet d'évaluer l'impact du développement du temps partiel sur l'évolution des salaires⁽³⁾ (graphique 2).

La diminution des salaires corrigés de la durée du travail apparaît d'une ampleur moindre que celle des salaires mensuels. De même, si l'on considère uniquement les jeunes bénéficiant d'un emploi à temps complet, on constate que la baisse des salaires sur la période a été sensiblement moins prononcée que pour l'ensemble : - 2,8 %.

En outre, la progression du temps partiel ne s'est pas effectuée au même rythme pour tous les jeunes et tous les emplois (tableau 2).

Dans l'ensemble, l'écart entre la variation des salaires mensuels et celle des salaires corrigés de la du-

(3) - L'effet de la progression du temps partiel est double : d'une part, arithmétiquement, elle provoque une baisse de la durée moyenne, donc des salaires mensuels ; d'autre part, les taux de salaire sont, en moyenne, sensiblement plus faibles dans les emplois à temps partiel (pour donner un ordre de grandeur, le salaire mensuel corrigé de la durée hebdomadaire des jeunes bénéficiant d'un emploi à temps complet en mars 1994 était, en moyenne, supérieur de 6,5 % à celui des jeunes à temps partiel), principalement en raison de la différence de qualification entre emplois à temps partiel et emplois à temps complet.

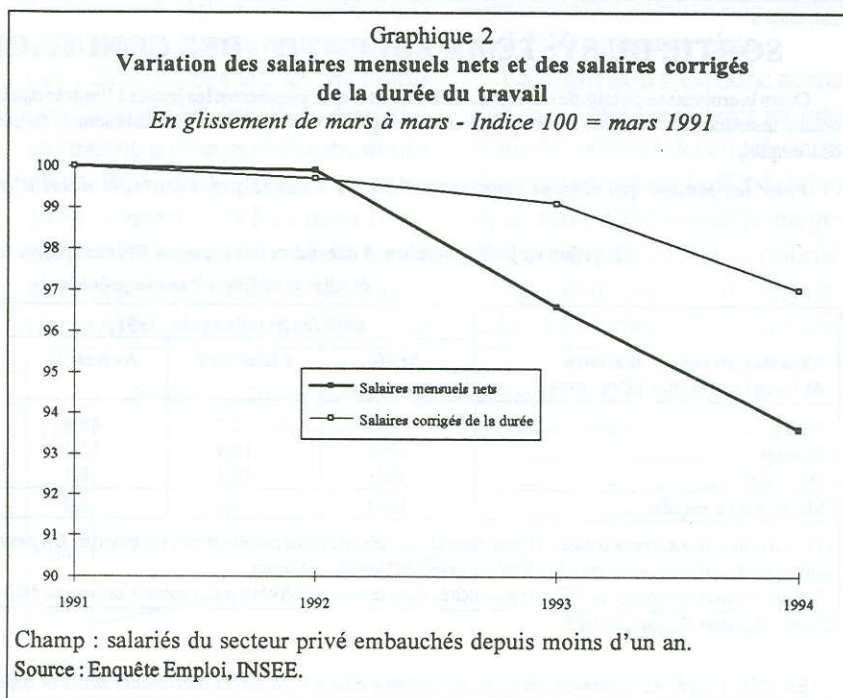


Tableau 2
Glissement entre mars 1991 et mars 1994 des salaires mensuels nets et des salaires corrigés de la durée du travail selon quelques caractéristiques individuelles

En pourcentage

	Taux de variation		
	Salaires mensuels	Salaires corrigés	Durée du travail
<i>Sexe :</i>			
Hommes	- 4,8	- 3,4	- 1,4
Femmes	- 8,5	- 2,2	- 6,3
<i>Diplôme :</i>			
Supérieur à BAC + 2	- 6,6	- 4,0	- 2,6
BAC + 2	- 10,9	- 7,4	- 3,5
BAC et BP	- 1,3	- 1,5	+ 0,2
BEP, CAP	- 11,6	- 6,0	- 5,6
BEPC, aucun	- 10,1	- 6,3	- 3,8
<i>Contrat :</i>			
CDI	- 6,3	- 2,1	- 4,2
CDD, intérim	- 4,8	- 3,7	- 1,1
<i>Secteur :</i>			
Agriculture, IAA	- 5,0	- 1,6	- 3,4
Industrie	- 1,6	- 2,1	+ 0,5
Commerce	- 2,4	- 2,3	- 0,1
Services non financiers	- 8,8	- 1,4	- 7,4
Services financiers	- 10,8	- 13,7	+ 2,9
<i>CSP :</i>			
Cadres supérieurs	- 4,3	+ 1,2	- 5,5
Professions intermédiaires	- 5,2	- 4,1	- 1,1
Employés	- 10,7	- 5,5	- 5,2
Ouvriers	- 4,0	- 2,3	- 1,7
<i>Situation en mars de N-1 :</i>			
Chômeurs	- 2,0	+ 1,5	- 3,5
Etudiants et élèves	- 11,8	- 6,1	- 5,7
Autres (1)	- 4,5	- 4,1	- 0,4
Ensemble	- 6,3	- 2,8	- 3,5

(1) - Militaire du contingent et inactifs.

Champ : salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

Encadré 1

SORTIE DU SYSTÈME ÉDUCATIF : DES CONDITIONS MOINS FAVORABLES

Outre la croissance du taux de chômage, les difficultés que rencontrent les jeunes à l'entrée dans la vie active se constatent à travers l'allongement du délai d'insertion dans l'emploi, la part croissante des emplois à temps partiel et l'affaiblissement du lien entre niveau de diplôme et catégorie professionnelle de l'emploi.

Pour les jeunes qui étaient étudiants et élèves l'année précédente, le délai d'insertion dans l'emploi s'est allongé.

Situation en juillet, octobre et décembre des jeunes actifs occupés en mars de l'année d'enquête, étudiants et élèves l'année précédente

En pourcentage

Situation au second semestre de l'année précédant l'enquête :	1990 (année d'enquête 1991)			1993 (année d'enquête 1994)		
	Actifs occupés	Chômeurs	Autres (1)	Actifs occupés	Chômeurs	Autres (1)
Juillet	41,9	8,7	49,4	38,4	10,9	50,7
Octobre	68,8	13,9	17,3	64,4	21,5	14,1
Décembre	80,6	10,1	9,3	76,8	16,9	6,3
Mars année d'enquête	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0

(1) - La colonne «Autres» traduit la présence de jeunes se déclarant étudiants ou inactifs. On peut considérer qu'il s'agit de quasi-chômage, puisque tous seront actifs occupés au plus tard en mars de l'année suivante.

Champ : Salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an, qui étaient étudiants et élèves en mars de l'année précédente.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

En 1990, près de 42 % des jeunes sortis du système éducatif en mai et juin étaient actifs occupés en juillet, et, en cumul, 80,6 % avaient un emploi en décembre. En 1993, ces proportions étaient tombées respectivement à 38,4 % et 76,8 %.

Par ailleurs, les salaires des jeunes embauchés rapidement, dans le trimestre suivant la fin de leurs études, se sont un peu moins dégradés que ceux de l'ensemble; cette tendance est à relier au fait que l'allongement du délai d'insertion a touché davantage les jeunes les plus faiblement diplômés, qui sont aussi (avec les jeunes de niveau BAC+2) ceux pour lesquels la proportion d'emplois à temps partiel a augmenté le plus vite.

Les emplois à temps partiel représentent une proportion croissante des embauches.

Part des emplois à temps partiel

En pourcentage

	Ensemble	Selon le niveau de diplôme				
		Supérieur à BAC+2	BAC+2	BAC	CAP, BEP	BEPC, aucun diplôme
1991	19,3	18,6	10,8	29,8	15,6	17,7
1994	28,0	14,5	22,3	35,9	24,3	35,0

Champ : Salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an, qui étaient étudiants et élèves en mars de l'année précédente.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

L'insertion plus difficile dans l'emploi se traduit par un affaiblissement du lien entre diplôme et catégorie professionnelle de l'emploi.

Les jeunes ayant les niveaux de diplôme les plus élevés sont conduits plus fréquemment en 1994 qu'en 1991 à accepter des emplois dans des professions de moindre niveau de qualification ; quant aux jeunes faiblement diplômés, leurs chances d'obtenir un emploi de qualification relativement élevée diminuent.

Là aussi, l'allongement du délai entre la fin des études et l'embauche a pu jouer. Par exemple, 58 % des jeunes ayant un diplôme supérieur à BAC+2 étaient cadres supérieurs en 1994 lorsqu'ils avaient été embauchés avant octobre 1993, alors que toutes dates d'embauche confondues, ce pourcentage n'était que de 47,6 %.

Jeunes actifs occupés en mars de l'année d'enquête, étudiants et élèves l'année précédente, selon le diplôme et la catégorie professionnelle regroupée

En pourcentage

Diplôme	CP regroupée (1)	1991					1994				
		CS	PI	E	O	Total	CS	PI	E	O	Total
Supérieur à BAC+2		48,3	31,7	18,3	1,7	100,0	47,6	38,1	14,3	0,0	100,0
BAC+2		6,5	52,8	33,3	7,4	100,0	7,1	42,3	42,3	8,2	100,0
BAC, BP		1,3	19,6	66,9	12,2	100,0	0,9	15,6	64,2	19,3	100,0
BEP, CAP		0,9	9,6	36,5	53,0	100,0	0,0	10,9	50,9	38,2	100,0
BEPC, aucun diplôme		0,0	14,2	34,5	51,3	100,0	0,0	8,8	52,6	38,6	100,0

(1) CS=cadres supérieurs, PI= professions intermédiaires, E= employés, O= ouvriers.

Lecture : En 1991, 52,8 % des jeunes ayant un diplôme égal à BAC+2 relevaient de la catégorie «professions intermédiaires» ; en 1994, cette proportion n'était plus que de 42,3 %.

Source : Enquête Emploi, INSEE.

rée du travail est de - 3,5 points. L'impact de la durée apparaît dominant et largement supérieur à cette moyenne pour quelques catégories : les femmes, les jeunes embauchés dans le secteur des services non-financiers, les cadres supérieurs. Pour ces jeunes, elle représente plus de la moitié de la baisse des salaires mensuels.

Pour d'autres catégories, l'effet de la durée se cumule avec une baisse sensible des taux de salaire; il s'agit notamment des jeunes diplômés de niveau BEP et CAP d'une part, de ceux qui étaient étudiants ou élèves un an auparavant en général, et de la catégorie «employés». Pour ces catégories, dont les deux premières se recoupent en partie, cette tendance illustre un effet des difficultés d'insertion dans l'emploi (encadré 1).

Par contre, pour les jeunes de niveau BAC+2 et pour les plus faiblement diplômés, ainsi que pour ceux embauchés dans le secteur des services financiers, l'évolution de la durée du travail ne représente qu'une part mineure de la baisse des salaires mensuels; l'essentiel en est attribuable au taux de salaire offert à l'embauche.

Ces évolutions, d'ampleur inégale d'une catégorie à l'autre, ont contribué à accroître la dispersion des salaires mensuels des jeunes récemment embauchés.

Accroissement de la dispersion des salaires mensuels, mais stabilité pour les jeunes embauchés à temps plein

La progression du travail à temps partiel explique l'accroissement de la dispersion des salaires mensuels (graphique 3). En mars 1994, la moitié des jeunes embauchés depuis moins d'un an avaient un salaire mensuel net en francs courants inférieur à 5 000 F, contre 5 100 F en mars 1991. En francs constants, le glissement a été de - 8,2 %. Cette

baisse a été, selon les zones de la distribution, plus ou moins prononcée : 25 % de ces jeunes les moins bien rémunérés (premier quartile) gagnaient, en francs courants, moins de 3 590 F net par mois en mars 1994 contre 4 100 F en mars 1991, soit - 14 % en termes réels. La limite séparant les 25 % les mieux rémunérés (dernier quartile) des

autres s'était, quant à elle, abaissée de 5,3 % en termes réels.

La dispersion s'est donc accrue si l'on considère les salaires mensuels, mais elle est restée à peu près stable si l'on tient compte de l'effet de la baisse de la durée hebdomadaire moyenne de travail, qui a touché en priorité les catégories de jeunes et d'emplois initialement les moins bien rémunérées.

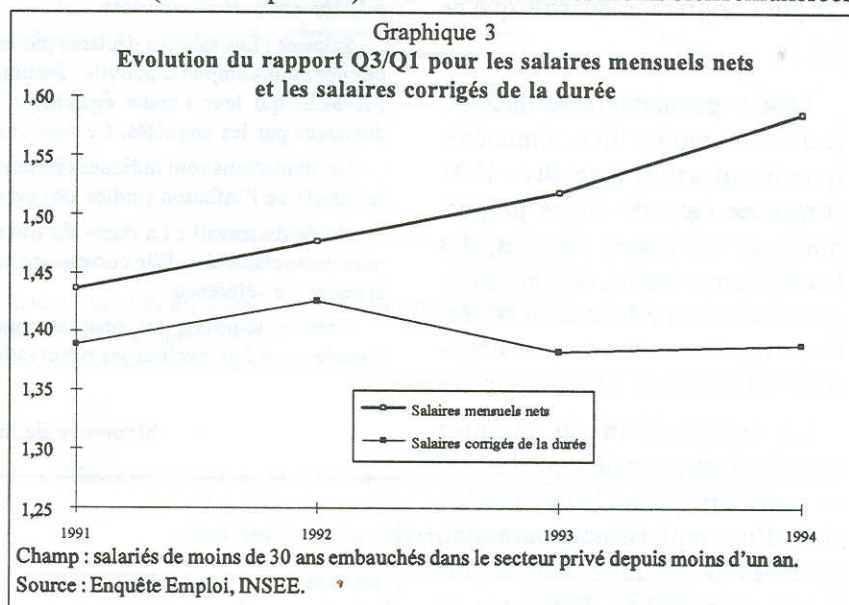


Tableau 3
Structure du premier quartile en mars 1991 et mars 1994

En pourcentage

	Ensemble des emplois		Emplois à temps complet	
	1991	1994	1991	1994
Hommes	31,7	25,9	51,3	51,4
Femmes	68,3	74,1	48,7	48,6
Sup à BAC + 2	1,7	3,2	0,6	1,4
BAC + 2	5,0	10,4	3,7	10,3
BAC, BP	21,8	21,7	15,8	21,4
CAP, BEP	27,6	28,8	32,1	31,4
BEPC, aucun diplôme	43,9	35,9	47,9	35,5
Temps complet	45,3	22,7	100,0	100,0
Temps partiel	54,7	77,3	0,0	0,0
CDD, intérim	28,9	28,8	30,7	45,5
CDI	71,1	71,2	69,3	55,5
Cadres supérieurs	0,7	1,6	0,8	0,3
Professions intermédiaires	5,2	8,4	5,4	9,7
Employés	52,7	66,0	35,2	36,6
Ouvriers	41,3	24,0	58,6	53,4
Agriculture, IAA	6,4	8,7	8,7	15,2
Industrie	22,4	8,1	36,3	30,0
Commerce	27,2	27,5	22,5	23,1
Services	43,9	55,6	32,3	31,7

Champ : salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an, premier quartile.
Lecture : en 1994, parmi les 25% de jeunes les moins bien rémunérés et récemment embauchés, 74,1% sont des femmes; pour ceux travaillant uniquement à temps complet, la proportion de femmes n'est que de 48,6%.
Source : Enquête Emploi, INSEE.

La baisse très prononcée des salaires dans le premier quartile provient ainsi presque intégralement de la part croissante des emplois à temps partiel; en effet, si l'on ne prend en compte que les jeunes bénéficiant d'un emploi à temps plein, la baisse des salaires mensuels nets entre mars 1991 et mars 1994 n'a été pour ce premier quartile que de 2,2 %.

La sous-population constituée des jeunes les moins bien rémunérés (premier quartile) apparaît en 1991 composée dans de larges proportions par des jeunes femmes, des jeunes à temps partiel, des employés, des salariés du secteur des services; la sur-représentation de ces catégories s'est accrue en 1994 (tableau 3).

La composition du premier quartile change sensiblement si l'on ne considère que les jeunes bénéficiant d'un emploi à temps complet, parmi lesquels se retrouvent de plus fortes proportions d'hommes et d'ouvriers. Cette différence témoigne, là encore, de l'impact du travail à temps partiel sur le niveau de la rémunération. Mais elle traduit aussi la propension, inégale selon les secteurs et les niveaux de qualification des emplois, à offrir aux jeunes des emplois à temps partiel faiblement rémunérés.

Les facteurs explicatifs du salaire : de légères inflexions liées aux modifications des emplois offerts

La baisse des salaires réels des jeunes nouvellement embauchés dans le secteur privé, ainsi que l'ouverture, entre 1991 et 1994, de l'éventail des salaires s'expliquent avant tout par la progression du travail à temps partiel au sein de cette population. Mais, si elle est le facteur majeur, cette progression n'est pas le facteur unique.

Ce constat incite à essayer d'identifier, pour les comparer en 1991 et

MÉTHODOLOGIE

Source : Enquête Emploi 1991, 1992, 1993, 1994. L'année 1990 n'a pas pu être prise en compte, l'enquête ayant été faite en janvier; de ce fait, les niveaux de salaire n'intégraient pas une part importante des relèvements ayant lieu en janvier et février, et n'étaient pas comparables avec les autres années.

Champ : La population étudiée est celle des salariés du secteur privé ayant moins de trente ans à la date d'enquête et qui relevaient, un an avant l'enquête, de l'une des situations suivantes : chômeurs, élèves, étudiants, en formation ou en stage non rémunéré, militaires du contingent, inactifs. Il s'agit donc de jeunes devenus actifs salariés entre deux enquêtes.

Salaires : Les salaires déclarés par les enquêtés sont les salaires mensuels nets du dernier mois complet d'activité; les non-réponses font l'objet d'un redressement par l'INSEE, qui leur impute également un montant mensuel des primes annuelles déclarées par les enquêtés. Ce sont ces salaires redressés qui ont été utilisés ici.

Les évolutions sont indiquées en termes réels, c'est-à-dire une fois pris en compte les effets de l'inflation (indice des prix à la consommation).

Durée du travail : La durée du travail, est, comme les salaires, déclarée par les personnes enquêtées. Elle correspond au nombre d'heures accomplies au cours de la semaine de référence.

Comme toujours, les résultats présentés correspondent à l'exploitation des données une fois exclues les observations aberrantes.

Structure de la population étudiée

En pourcentage

	Mars 1991	Mars 1994
<i>Sexe :</i>		
Hommes	53,9	54,0
Femmes	46,1	46,0
<i>Horaire :</i>		
Temps complet	84,5	76,9
Temps partiel	15,5	23,1
<i>Diplôme :</i>		
Sup à BAC + 2	6,7	8,6
BAC + 2	11,4	15,5
BAC, BP	16,0	19,9
CAP, BEP	32,7	29,3
BEPC, aucun	33,4	26,8
<i>Contrat :</i>		
CDD, intérim	24,6	31,0
CDI	75,4	69,0
<i>Secteur :</i>		
Agriculture, IAA	5,9	9,0
Industrie	32,4	25,2
Commerce	18,7	22,7
Services	43,0	43,1
<i>Catégorie socio-professionnelle :</i>		
Cadres supérieurs	4,9	6,1
Professions intermédiaires	16,6	15,1
Employés	34,4	38,3
Ouvriers	44,0	40,5
<i>Situation en mars de l'année précédente :</i>		
Chômeurs	39,5	48,3
Étudiants, élèves	32,9	28,3
Militaires du contingent	18,9	16,5
Inactifs	8,7	6,9
Effectif pondéré	564 451	402 674
Champ : salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an.		

Source : Enquête Emploi, INSEE.

en 1994, les facteurs qui interviennent dans l'explication du niveau du salaire. Afin d'éviter que les résultats ne soient «écrasés» par l'effet prédominant du temps partiel, on a évalué de façon séparée les facteurs qui influencent la probabilité d'obtenir un emploi à temps partiel d'une part, puis ceux qui ont un impact significatif sur le niveau du salaire d'autre part. Dans les deux cas, les facteurs explicatifs testés sont constitués de deux ensembles de variables, le premier caractérisant les individus, le second les emplois. Qu'il s'agisse de leur effet sur la probabilité d'être embauché sur un emploi à temps partiel ou sur le niveau du salaire (4), les modèles estimés font apparaître que la plupart des facteurs significatifs en 1991 le demeurent et jouent dans le même sens en 1994 (encadré 2).

Ainsi, la probabilité d'obtenir un emploi à temps partiel est significativement plus élevée les deux années, pour les jeunes femmes; elle est, «toutes choses égales par ailleurs», plus faible pour les jeunes ayant un diplôme de niveau BAC+2, pour la catégorie «professions intermédiaires», et dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie et des services financiers.

A côté de ces facteurs significatifs au début comme à la fin de la période étudiée, quelques inflexions se sont toutefois produites. En 1991, la probabilité d'obtenir un emploi à temps partiel était plus forte (outre les facteurs déjà cités) pour les plus

(4) - C'est le salaire corrigé de la durée du travail qui est utilisé ici.

âgés et ceux qui avaient le niveau BAC, et elle était moins forte pour les jeunes qui étaient chômeurs un an avant la date d'enquête et pour des emplois en Ile-de-France. Ces facteurs ne sont plus significatifs en 1994. A l'inverse, le fait d'appartenir à la catégorie «employés», qui n'était pas significatif en 1991, apparaît en 1994 comme une caractéristique qui accroît la probabilité d'être embauché à temps partiel.

Au total il semble que ce sont plus les caractéristiques des emplois (secteur, catégorie professionnelle, taille de l'entreprise) que celles des individus qui ont contribué à accroître la probabilité d'être embauché à temps partiel. On peut donc conclure que c'est la progression de la part de l'offre d'emplois à temps partiel qui a été déterminante.

De même, dans l'explication des salaires corrigés de la durée du travail, certains facteurs sont significatifs et jouent dans le même sens en 1991 et en 1994 : l'âge, le niveau de diplôme, le sexe, les catégories professionnelles «cadres supérieurs» et «professions intermédiaires», la taille de l'entreprise et la région Ile-de-France.

Ensuite, certains facteurs, significatifs en 1991, ne le sont plus trois ans plus tard; ainsi, le fait d'avoir été chômeur avant l'embauche qui avait un impact négatif sur le salaire en 1991, n'est pas significatif en 1994. On peut faire l'hypothèse que l'augmentation du taux de chômage des jeunes à la sortie du système

éducatif a contribué à affaiblir l'impact discriminant de cette caractéristique. De même, le fait d'être embauché dans le secteur du commerce n'a plus sur le salaire d'effet significativement négatif, ce qui résulte probablement à la fois du nombre croissant de jeunes embauchés dans ce secteur et, «toutes choses égales par ailleurs», d'un rapprochement des salaires offerts par les différents secteurs.

Enfin, l'échéance indéterminée du contrat de travail, dont l'effet était neutre sur le niveau du salaire en mars 1991, apparaît comme un avantage en 1994. Mais cette caractéristique concerne une proportion de jeunes plus faible en fin de période.

Finalement, il n'y a pas lieu de parler d'une déformation des modèles expliquant la probabilité d'un emploi à temps partiel ou ayant un effet significatif sur le niveau du salaire corrigé de la durée. Mais les changements de paramètres entre 1991 et 1994 témoignent d'une modification des emplois offerts aux jeunes, emplois dont les caractéristiques propres sont, en 1994, plus souvent associées à des rémunérations de niveau plus faible, car il s'agit davantage d'emplois tertiaires relevant de la catégorie des «employés». Ils reflètent, en outre, la concurrence entre une proportion plus forte de jeunes ayant au moins le niveau BAC, qui se traduit par une relative déqualification à l'embauche.

Sophie Ponthieux (DARES).

Pour en savoir plus :

- D. Balan, C. Minni : «De l'école à l'emploi : les jeunes en mars 1994», *Insee Première* n° 365, mars 1995.
- D. Martinelli, J.-F. Vergnies : «L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur se dégrade», *CEREQ-Bref* n° 107, mars 1995.
- C. Minni, J.-F. Vergnies : «La diversité des facteurs de l'insertion professionnelle», *Economie et statistique* n° 277-278, 1994.
- D. Fournié : «La place des jeunes dans les recrutements», *Economie et statistique* n° 277-278, 1994.
- CERC : «Les rémunérations des jeunes à l'entrée dans la vie active», *Document* n° 99, 1990.
- R.-J. Willis : «Wage determinants : a survey and reinterpretation of human capital earnings functions», in O.C. Ashenfelter & R. Layard Eds. *Handbook of Labour Economics*, North-Holland, 1986.

MODÈLES ESTIMÉS

1 - Modèle *Logit* pour le travail à temps partiel parmi les jeunes embauchés depuis moins d'un an dans le secteur privé.

Le modèle *Logit* permet d'identifier l'effet spécifique d'une caractéristique sur un événement, ici le fait d'avoir un emploi à temps partiel. Les effets sont mesurés par rapport à une situation de référence (en gras dans le tableau), construite ici pour chaque caractéristique à partir de la modalité qui a la plus forte fréquence. Un signe (+) indique un effet positif sur la probabilité d'obtenir un emploi à temps partiel, un signe (-) un effet négatif; la plus ou moins forte significativité est indiquée par le signe (*). Les variables non significatives sont signalées par «ns».

		1991 Effet	1994 Effet
<i>Sexe :</i>	Féminin	+(**)	+(**)
	Masculin	.	.
<i>Diplôme :</i>	Supérieur à BAC + 2	ns	ns
	BAC + 2	-(**)	-(**)
	BAC, BP	+(*)	ns
	BEP, CAP	.	.
	BEPC, aucun	ns	ns
<i>Situation antérieure :</i>	Chômeur	-(**)	ns
	Inactif	.	.
<i>Age :</i>	mode = 22 en 1991	+(*)	
	mode = 23 en 1994		ns
<i>Secteur :</i>	Agriculture, IAA	-(**)	-(**)
	Industrie	-(**)	-(**)
	Commerce	ns	ns
	Services non financiers	.	.
	Services financiers	-(**)	-(**)
<i>Région :</i>	Ile-de-France	-(*)	ns
	Autres	.	.
<i>Taille de l'entreprise :</i>	moins de 10 salariés	.	.
	de 10 à 49 salariés	-(*)	ns
	de 50 à 99 salariés	ns	ns
	de 100 à 499 salariés	ns	ns
	500 salariés et plus	ns	-(*)
<i>Catégorie professionnelle :</i>	Cadres supérieurs	ns	ns
	Prof. intermédiaires	-(**)	-(**)
	Employés	ns	+(**)
	Ouvriers	.	.
Champ : salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an.			

Source : Enquête Emploi, INSEE.

2 - Explication du niveau du salaire corrigé de la durée du travail.

On a estimé un modèle faisant dépendre le salaire corrigé de la durée du travail d'un ensemble de variables correspondant aux caractéristiques des individus (sexe, âge, diplôme, situation antérieure à l'embauche), et des emplois (secteur, région, taille de l'entreprise, catégorie professionnelle, type de contrat). Les variables non significatives sont signalées par «ns».

Paramètres		Coefficients (t de Student)	
		1991	1994
<i>Sexe :</i>	Féminin	-9,30 (-4.487)	-8,17 (-3.033)
	Masculin	-	-
<i>Diplôme :</i>	Supérieur à BAC + 2	38,15 (7.490)	31,50 (4.960)
	BAC + 2	ns	ns
	BAC, BP	ns	ns
	BEP, CAP	-	-
	BEPC, aucun	-6,84 (-3.026)	-11,11 (-3.533)
<i>Situation antérieure :</i>	Chômeur	-4,84 (-2.106)	ns
	Inactif	-	-
<i>Age :</i>		1,92 (4.726)	1,74 (3.362)
<i>Secteur :</i>	Agriculture, IAA	ns	ns
	Industrie	ns	ns
	Commerce	-7,57 (-2.881)	ns
	Services non financiers	-	-
	Services financiers	ns	ns
<i>Région :</i>	Ile-de-France	20,24 (8.419)	18,91 (5.318)
	Autres	-	-
<i>Taille de l'entreprise :</i>	moins de 10 salariés	-	-
	de 10 à 49 salariés	ns	ns
	de 50 à 99 salariés	ns	ns
	de 100 à 499 salariés	ns	ns
	500 salariés et plus	18,14 (6.367)	8,67 (2.126)
<i>Catégorie professionnelle :</i>	Cadres supérieurs	69,20 (11.884)	81,56 (10.830)
	Prof. intermédiaires	29,48 (10.097)	27,92 (6.695)
	Employés	ns	ns
	Ouvriers	-	-
<i>Contrat :</i>	Durée déterminée	ns	-7,26 (-2.512)
	Durée indéterminée	-	-
Constante		87,47 (9.440)	86,99 (6.913)
R ² ajusté		0.3660	0.3168
Nombre d'observations		1 676	1 236
Champ : salariés de moins de 30 ans embauchés dans le secteur privé depuis moins d'un an.			

Source : Enquête Emploi, INSEE.